

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DÉLIBÉRATION 10-2019**

Séance du vingt-deux Mars 2019

À 18h00

Date de convocation : 18 Mars 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire.

PRÉSENTS: LECCIA.JP- BATTINI.D-BOCCHECIAMPE.K- CLEMENTI LADIEU.A-GIANNECCHINI.S- GREGOGNA.J-JEANNE.J-LECCIA.D-LUCA.A-LUCIANI.D-PELLONI.F- QUILICI.N-QUILICI.S- SACOMAN.B- SANTONI.V

ABSENTS : FRANCESCHI.T

REPRÉSENTÉS: GUERINI.ME- PANTANACCE.C- ROMANACCE.M

Secrétaire : LECCIA D.

Objet : Recherche de financements : Installation de la vidéosurveillance sur la Commune d'Oletta

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que face à l'accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme sur la Commune d'Oletta et que dans le cadre de ses pouvoirs de police il est nécessaire d'assurer la sécurité publique par la mise en place de moyens dissuasifs telle que la vidéosurveillance.

Le coût estimé de l'opération s'élève à :

	Montant HT
Installation de la vidéosurveillance	66 276.30 euros

Plan de financement de l'opération :

- **COLLECTIVITÉ DE CORSE** au titre de la Dotation Quinquennale : **39 765.78 euros** :
 - o 60% du montant total des dépenses : 39 765.78 euros
- **Part autofinancement de la COMMUNE D'OLETTA : 33 138.15 euros** :
 - o 40% du montant total des dépenses : 26 510.52 euros
 - o TVA 10% : 6627.63 euros

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement proposé,
- ✓ **DE SOLLICITER** une aide financière à hauteur de 60% auprès de la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer au nom et pour le compte de la Commune d'Oletta toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme au registre suivent les signatures

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur
19190322-10-2019-DE
02B-212001853-20190322-10-2019-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2019

Vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Jean-Pierre LECCIA

